



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ASSOCIATION DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION (A.C.S.I.)

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 16, rue Lavaux
55400 ETAIN

SIREN 753 758 580

Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2026

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DU CHANTIER STAINOIS D'INSERTION (A.C.S.I.)** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

Nous avons contrôlé l'information décrite dans votre annexe légale relative aux subventions d'exploitation. Nous nous sommes assurés de la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2025. Nos travaux sont concluants.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 17 septembre 2026



SAS LOSSER Audit
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	870,96	870,96				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				8,61		13,94
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	124 281,97	100 531,69	23 750,28		34 020,13	
Autres immobilisations corporelles	102 845,01	73 134,21	29 710,80		44 944,73	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,01		0,01
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	61,50		61,50		60,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	228 059,44	174 536,86	53 522,58	8,62	79 024,86	13,95
Stocks et en-cours						
Créances				24,64		17,69
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	49 157,12		49 157,12		47 232,91	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	103 804,91		103 804,91		52 947,39	
Charges constatées d'avance	70,54		70,54		68,83	
Valeurs mobilières de placement	153 139,18		153 139,18	24,66	152 622,15	26,94
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	261 319,60		261 319,60	42,08	234 652,54	41,42
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	567 491,35		567 491,35	91,38	487 523,82	86,05
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	795 550,79	174 536,86	621 013,93	100	566 548,68	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		18,19		19,94
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	112 943,86		112 943,86	
Autres réserves				
Report à nouveau	317 980,38	51,20	229 854,81	40,57
Excédent ou déficit de l'exercice	78 092,16	12,57	88 125,57	15,55
Situation nette (sous-total)	509 016,40	81,97	430 924,24	76,06
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	21 470,42	3,46	34 921,82	6,16
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	530 486,82	85,42	465 846,06	82,23
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	2 084,00	0,34	20 823,00	3,68
TOTAL DES PROVISIONS (III)	2 084,00	0,34	20 823,00	3,68
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	12 574,27	2,02	7 155,19	1,26
Fournisseurs, factures non parvenues	7 170,36	1,15	7 763,01	1,37
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	50 309,54	8,10	61 447,19	10,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	18 388,94	2,96	3 514,23	0,62
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	88 443,11	14,24	79 879,62	14,10
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	621 013,93	100	566 548,68	100

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	2 635,00	3 020,00	-385,00	-12,75
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	233 603,06	217 218,24	16 384,82	7,54
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	679 890,89	715 664,91	-35 774,02	-5,00
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	18 739,00	26 932,70	-8 193,70	-30,42
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3,69	62,77	-59,08	-94,12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	934 871,64	962 898,62	-28 026,98	-2,91
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	155 551,38	138 277,52	17 273,86	12,49
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	15 363,36	18 359,07	-2 995,71	-16,32
Salaires	602 187,16	650 981,60	-48 794,44	-7,50
Cotisations sociales	61 904,63	51 873,08	10 031,55	19,34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 267,93	26 583,50	-315,57	-1,19
Dotations aux provisions		7 739,00	-7 739,00	-100,00
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 022,73	1 581,47	441,26	27,90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	863 297,19	895 395,24	-32 098,05	-3,58
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	71 574,45	67 503,38	4 071,07	6,03

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 099,71	6 337,85	761,86	12,02
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 099,71	6 337,85	761,86	12,02
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 099,71	6 337,85	761,86	12,02
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	78 674,16	73 841,23	4 832,93	6,55
Produits exceptionnels (V)		14 667,34	-14 667,34	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		14 667,34	-14 667,34	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	582,00	383,00	199,00	51,96
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	941 971,35	983 903,81	-41 932,46	-4,26
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	863 879,19	895 778,24	-31 899,05	-3,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT	78 092,16	88 125,57	-10 033,41	-11,39
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	16 050,00	16 133,00	-83,00	-0,51
Prestations en nature	25 600,00	25 600,00		
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	41 650,00	41 733,00	-83,00	-0,20
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	25 600,00	25 600,00		
Prestations en nature				
Personnel bénévole	16 050,00	16 133,00	-83,00	-0,51
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	41 650,00	41 733,00	-83,00	-0,20
TOTAL	78 092,16	88 125,57	-10 033,41	-11,39



ANNEXE COMPTABLE

Yzico.fr



L'objet social de l'entité est :

L'A.C.S.I (Association du Chantier Stainois d'Insertion) a pour but l'insertion par l'activité économique d'un public en difficulté, en situation précaire ou en recherche d'emploi.

Missions et Actions:

L'association met en place de nombreuses actions cohérentes en rapport avec son objet social:

- Offrir une expérience de travail structurante et dynamisante
- Evaluer la situation sociale et les compétences professionnelles
- Accompagner la construction et la réalisation du projet social et professionnel
- Optimiser les compétences sociales et professionnelles
- Assurer un accompagnement individualisé
- Préparation à l'emploi ou à la qualification

Pour mener à bien ces missions:

- Les encadrants techniques et la présidente accordent un temps important aux salariés. De plus l'association profite des services d'une personne extérieure aidant les salariés dans leurs démarches d'emploi
- L'association a mis en place des périodes d'immersion dans des entreprises
- L'association accompagne les salariés en insertion dans la réalisation de leur projet professionnel en leur proposant des formations qualifiantes auprès de l'AFPA
- L'identification des freins qui les empêchent d'aller sur le marché du travail
- Réalisation de réunion d'information avec le CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie) sur les addictions, des ateliers de recherche d'emploi et de simulation d'entretien d'embauche avec CAP Emploi et Pole Emploi.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 621 013,93 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 78 092,16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entreprise applique le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023.

Conformément aux dispositions du Plan comptable général, cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'une évolution de la réglementation.

Ce règlement modifie notamment :

- la définition et le périmètre du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la nomenclature et le plan de comptes applicables ;
- les modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et des informations en annexe.

Conformément à l'application prospective prévue par le règlement, aucun retraitement du résultat de l'exercice 2024 n'a été opéré. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité, certains reclassements de postes du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectués dans la colonne comparative, pour tenir compte des nouveaux modèles exigés.

Les reclassements significatifs ainsi que l'incidence du changement de méthode sur les principaux postes comptables de l'exercice 2025 sont présentés dans la présente annexe.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 À 10
Matériels outillages et industriels		5 À 10
Installations générales, agenc		10
Matériel de transport		4 À 5
Matériel de bureau		5 À 10
Matériel information		3
Mobilier		10

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le bénévolat est décompté en heures et l'heure est valorisée sur la base d'un smic chargé. Les prestations en nature correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux, celle-ci est valorisée au coût réel.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Faits caractéristiques

Changement de méthode ANC 2022-06

Compte tenu de l'application prospective du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, les principaux postes impactés par le changement de réglementation sont :

Changements induits par la nouvelle définition du résultat exceptionnel

Montants comptabilisés dans le résultat courant de l'exercice 2025 et qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant application du règlement:

- Quote-part de reprise de subvention d'investissement : 13 451 euros

Changements induits par la suppression de la technique du transfert de charges

Éléments qui auraient été comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du règlement :

- Remboursement de frais de formation : 18 161 euros

- Remboursement IJSS : 569 euros

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	870,96		
TOTAL	870,96		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	137 524,83		764,15
Installations générales, agencements et aménagements divers	20 260,04		
Matériel de transport	76 748,93		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	5 836,04		
TOTAL	240 369,84		764,15
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	60,00		1,50
TOTAL	60,00		1,50
TOTAL GENERAL	241 300,80		765,65

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			870,96	
TOTAL			870,96	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		14 007,01	124 281,97	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			20 260,04	
Matériel de transport			76 748,93	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			5 836,04	
TOTAL		14 007,01	227 126,98	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			61,50	
TOTAL			61,50	
TOTAL GENERAL		14 007,01	228 059,44	

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3	LINEAIRE	870,96			870,96
TOTAL			870,96			870,96
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	5 A 10	LINEAIRE	103 504,70	11 034,00	14 007,01	100 531,69
Inst. générales, agencts divers	10	LINEAIRE	10 639,78	1 491,08		12 130,86
Matériel de transport	4 A 5	LINEAIRE	41 678,93	13 488,38		55 167,31
Matériel de bureau, informatique	3 A 10	LINEAIRE	5 581,57	254,47		5 836,04
TOTAL			161 404,98	26 267,93	14 007,01	173 665,90
TOTAL GENERAL			162 275,94	26 267,93	14 007,01	174 536,86

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	49 157,12	49 157,12	
Divers	93 632,67	93 632,67	
Débiteurs divers	10 172,24	10 172,24	
Charges constatées d'avance	70,54	70,54	
TOTAL	153 032,57	153 032,57	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	70,54
TOTAL	70,54

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	102 488,01
Disponibilités	3 139,18
TOTAL	105 627,19

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS CHANTIER STAINOIS D'INSERTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	112 943,86				112 943,86
Report à nouveau	229 854,81		88 125,57		317 980,38
Excédent ou déficit de l'exercice	88 125,57		78 092,16	88 125,57	78 092,16
Subventions d'investissement	34 921,82		12 738,18	26 189,58	21 470,42
TOTAL	465 846,06		178 955,91	114 315,15	530 486,82

ETAT DES PROVISIONS

ASS CHANTIER STAINOIS D'INSERTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	20 823,00		18 739,00	2 084,00
TOTAL	20 823,00		18 739,00	2 084,00
TOTAL GÉNÉRAL	20 823,00		18 739,00	2 084,00
Dont dotations & reprises d'exploitation			18 739,00	

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	19 744,63	19 744,63		
Personnel et comptes rattachés	19 047,82	19 047,82		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 952,51	27 952,51		
Impôts sur les bénéfices	582,00	582,00		
Autres impôts et taxes assimilées	2 727,21	2 727,21		
Autres dettes	18 388,94	18 388,94		
TOTAL	88 443,11	88 443,11		

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 170,36
Dettes fiscales et sociales	25 109,07
Autres dettes	16 276,83
TOTAL	48 556,26

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public		562 336,00				562 336,00
Subventions d'exploitation			104 104,00			104 104,00
Subventions d'investissement				13 451,00		13 451,00
TOTAL		562 336,00	104 104,00	13 451,00		679 891,00

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 2 084,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00
Taux d'actualisation	4,04
Table de mortalité	INSEE 2018-2020
Départ volontaire à	62 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
Engagements en matière de pensions	2 084,00					2 084,00
TOTAL	2 084,00					2 084,00

LOSSER Audit

16 bis rue de Souville

55100

VERDUN

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 640,00	2 640,00
TOTAL	2 640,00	2 640,00

EFFECTIFS MOYENS

Effectif moyen du personnel : 22.75 personnes (ETP).

	Effectif moyen employé pendant l'exercice	Effectif moyen employé pendant l'exercice N-1
Employés et techniciens	4,00	4,00
Contrat emploi Solidarité	1,00	1,00
Contrat Retour Emploi	44,00	39,00
PERSONNEL SALARIÉ	49,00	44,00

